

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 11 septembre 2024

AGRICULTURE

La Métropole lance un appel à projets pour l'installation d'un agriculteur sur un terrain à Cuges-les-Pins

Depuis sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence agit en faveur d'une agriculture diversifiée, durable et de qualité. Elle ambitionne notamment de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire. À travers trois appels à projets relatifs à des terrains situés à Sainte-Marthe (14^e), à Saint-Menet (11^e) et à Saint-Victoret, elle a déjà permis à 9 producteurs de s'installer sur une superficie totale de 18,5 hectares depuis 2021. Aujourd'hui, elle poursuit sa démarche avec un nouvel appel à projets qui concerne 4,7 hectares dans la plaine de Cuges-les Pins.

« Dans la continuité de notre Projet alimentaire territorial (PAT), j'ai souhaité lancer, en mai 2022, un plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire de notre territoire. Mené conjointement par la Métropole et le Département, celui-ci comprend dix grandes actions visant à préserver les terres agricoles et à rendre plus accessible la consommation de produits locaux. L'une d'entre elles ambitionne d'accompagner l'installation d'agriculteurs, à hauteur de 10 ha par an », **explique Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Présidente du Département des Bouches-du-Rhône.**

Pour répondre à cet objectif, la Métropole souhaite remettre en culture le terrain agricole dont elle est propriétaire dans la plaine de Cuges-les-Pins. Ce projet devra répondre aux orientations suivantes :

- Maintenir une capacité productive agricole à proximité des bassins de consommation, en circuits courts, support d'économie et d'emploi ;
- Sensibiliser les populations à la question alimentaire (origine et qualité des produits) et à la richesse de l'agriculture métropolitaine ;
- Maintenir des milieux agricoles en milieu périurbain, en tant que supports de fonctionnalité écologique et de régulation des effets du changement climatique, mais aussi en tant qu'espaces de respiration indispensables à la qualité du cadre de vie.

La Métropole mettra à disposition ce terrain en un seul lot de 4,7 ha dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Les candidats devront présenter un projet agricole abouti sur le plan technique et économique. La sélection des lauréats se fera par un jury réunissant la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires.

Retrouvez les modalités pratiques et le dossier de candidature en téléchargement sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/appels-a-projets-et-a-manifestation-dinteret/>